

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE**DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU :****Mardi 26 juin 2018**

L'an deux mille dix-huit, le mardi 26 juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Francis KOCK, Maire.

Etaient présents : Mmes Nadège DELPECH, Maggy PEZZINI, MM Francis KOCK, Serge BOULANGER, Bernard CARON, Francis DEMARQUE, Jean-Pierre DURET, Jean-Louis DUROS, Jean-Paul LEQUEUX, Jean-Jacques REMY. M. Frédéric NAVARRE annoncé en retard.

M. Jean-Louis DUROS a été nommé secrétaire de séance.

18h30 : début du conseil municipal.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bernard MOREAU qui souhaite s'exprimer devant le conseil. Celui-ci annonce avoir porté plainte à la gendarmerie car dans la nuit du mercredi 20 au jeudi 21 juin, entre 2 et 3 heures du matin, un chien a poursuivi ses moutons, occasionnant une morsure grave à un agneau et provoquant la mort d'une brebis paniquée. Son voisin attiré par les aboiements de ses propres chiens dit avoir vu un homme qu'il n'a pas reconnu, récupérant son chien (un gros chien noir) en soulevant la clôture. Interpellé de loin, il aurait répondu que c'était fini et qu'il n'y avait rien à ajouter.

Monsieur MOREAU souhaite qu'un avis soit distribué dans les boîtes aux lettres de la commune afin de prévenir les Brancourtois.

18h40 : Arrivée de Monsieur NAVARRE.

Monsieur Dominique RICHARD, nouveau président des anciens combattants d'Anizy et de son ancien canton (depuis, le 5 mars) a répondu favorablement à l'invitation du conseil municipal.

Il présente son association : 1 président, 1 trésorier, 1 secrétaire, 6 porte-drapeaux, 142 membres et trente veuves.

Informé par Monsieur le maire de la cérémonie au cimetière le 11 novembre, il accepte de modifier les horaires initiaux pour arriver à 9h45 au cimetière et revenir à 10h15 au monument aux morts. Il avisera le porte-drapeau départemental afin de pouvoir bénéficier d'un plus grand nombre de représentants des anciens combattants, sans rien promettre toutefois, de nombreuses cérémonies étant prévues ce jour-là dans le département.

Le conseil suggère également de regrouper au niveau "cantonal" des cérémonies qui n'attirent que très peu de participants, notamment le 14 juillet et le 5 décembre. Monsieur RICHARD approuve cette idée et décide d'en parler aux anciens combattants comme aux élus des autres communes.

ORDRE DU JOUR :**Etat des subventions :**

Monsieur le Maire annonce que deux des subventions attendues ont été confirmées :

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) d'un montant de 3 992 € pour terminer l'allée du cimetière et celle de 6 439 € pour la réalisation de la rampe d'accès à la mairie pour les handicapés. La commune dispose de deux ans pour réaliser les travaux.

La commune est toujours en attente de la subvention accordée dans le cadre du contrat de ruralité.

Rampe d'accès handicapés :

L'architecte désigné par la commune pour réaliser le plan et les démarches d'attribution du permis de construire a rendu sa copie et présenté sa facture de 1 200 €. Il propose de contacter les entreprises et de suivre le chantier moyennant une rémunération de 3 960 €. A l'unanimité, le conseil décide de ne pas avoir recours à ses services.

Le devis initial était de 15 455 €. Même en tenant compte des améliorations apportées par l'architecte, il n'est pas indispensable de réaliser un appel d'offre (obligatoire à partir de 25 000 €). Il sera néanmoins fait appel à trois entreprises pour en comparer les devis.

Convention d'adhésion au service de prévention et santé au travail.

La convention d'adhésion au service de prévention et santé au travail avec le centre de gestion prend fin à la rentrée. Cette convention permet d'assurer le suivi des visites médicales du travail au profit de nos employés communaux. Le conseil doit se prononcer pour reconduire cette convention pour 3 ans, de 2019 à 2021.

La convention est reconduite à l'unanimité.

Budget :

Monsieur le Maire propose au conseil d'approuver une décision modificative faisant passer l'achat des deux tonnelles (1 560 €) au chapitre investissement.

La décision modificative est approuvée à l'unanimité.

SIDEN-SIAN :

Sortie d'une collectivité. Comme d'habitude lors de la sortie ou de l'entrée d'une commune dans le syndicat SIDEN-SIAN, l'avis du conseil municipal est requis. C'est la commune de MAING (59) qui sort. Le conseil se déclare favorable à l'unanimité.

Décès :

Monsieur ROLLAND, ancien maire de notre commune est décédé dans la nuit du 25 au 26 juin. L'enterrement aura lieu le vendredi 29 juin. Le Conseil Municipal souhaite lui rendre hommage.

La commune de Brancourt-en-Laonnois lui est reconnaissante de son action. Monsieur ROLLAND a animé le projet de la commune pendant ½ siècle, il a été une figure marquante et incontournable de Brancourt. Une gerbe sera déposée sur sa tombe.

QUESTIONS DIVERSES :**Pizzeria :**

Monsieur MAGNIER qui a acheté les locaux de l'ancien cabinet d'assurance afin d'y ouvrir une Pizzeria a pris rendez-vous avec le Maire afin d'exposer son projet. M. DEMARQUE attire l'attention du conseil sur les contraintes règlementaires concernant l'évacuation des fumées.

Restriction de circulation :

Un arrêté impose une restriction de la circulation pendant la durée des travaux sur la canalisation de gaz, rue de la Forêt, depuis le carrefour de la place Jules Gattere jusqu'à la ruelle du four. Ces travaux dureront du 5 au 17 juillet.

Vente de terrain :

L'office notarial Létocart propose à la commune la vente de deux parcelles de taillis de 6 et 8 ares voisines de Brancourt.

Le conseil décide de ne pas donner suite à cette offre.

Tonnelles :

Les deux barnums achetés pour la fête communale ne seront ni prêtés, ni loués, ni aux associations, ni aux communes voisines, ni aux particuliers. La complexité du montage nécessiterait en effet le montage par deux employés communaux, ce qui n'est pas envisageable.

Fête communale :

L'ultime réunion de préparation aura lieu le lundi 13 août.

Conseil de l'école :

Nadège DELPECH rend compte de la réunion du conseil d'école du 15 juin. Si la réunion s'est déroulée dans un bon esprit, les parents d'élèves ne sont cependant pas satisfaits du nombre de stagiaires et de remplaçants qui se sont succédés à nouveau cette année. Ils regrettent que la candidature d'une enseignante volontaire pour la rentrée prochaine ne soit pas retenue.

Il n'y aura pas de projet piscine à la rentrée, mais un projet sur les arts du cirque.

Patrimoine :

Jean-Jacques REMY résume au conseil les orientations proposées par les adjoints à l'issue de la réunion "patrimoine communal" du 5 juin dernier. Ces orientations donnent des pistes à inscrire dans les budgets communaux à venir:

- Suppression à venir du préfabriqué dans la cour de l'école ;
- Rassemblement du local technique en un seul site (ferme Doffemont à proximité de la mairie) ;
- Déménagement envisageable de la salle des associations et de la bibliothèque à la ferme ;
- Eglise. Clocher, électricité, peinture intérieur, moquette.
- Salle polyvalente, poursuite des actions d'entretien et de mise aux normes, aération, luminaire, plaques de plafond, recrépissage de la façade ;
- Etang communal, changement de la vanne moine, renforcement de l'avaloir en bas de la rue de l'étang ;
- Cimetière, après les travaux des allées et les reprises de concessions, revoir le plan de fleurissement et végétalisation, (arbustes, bancs).
- Mairie, portes d'entrées à adapter au passage des fauteuils roulants, toilettes handicapés.
- Ecole primaire, changement de porte, installation d'un chauffage ou d'une clim réversible dans la salle du milieu ;
- Voies, voirie, sentes, trottoirs...
- Local technique rue de la forêt. Garder, vendre, louer, transformer ?
- Avenir du bâtiment bibliothèque, salle des associations en cas d'installation dans la ferme Doffemont.

Prochain conseil :

La date du prochain conseil est fixée au lundi 13 août 2018 à 18h00 avec pour seul ordre du jour l'organisation de la fête communale.

La séance est levée à 20h50.

Ainsi fait et délibéré, ont signé les membres présents.

Le Secrétaire de Séance
Jean-Louis DUROS



Le Maire
Francis KOCK


